



La surface en vergers baisse depuis dix ans, à l'exception des oliveraies

En 2010, la surface en vergers du Languedoc-Roussillon couvre 21 400 hectares, en baisse de 20 % sur une décennie. Toutes les superficies d'arbres fruitiers régressent sauf celles en oliviers et en châtaigniers. La surface moyenne des vergers par exploitation a augmenté de 15 % mais il y a de grandes différences selon les fruits. Les petites exploitations sont toujours très nombreuses. Cependant l'essentiel de la production se concentre sur les moyennes et grandes exploitations. Le nombre d'exploitations à orientation fruitière a diminué de 30 % en dix ans. Deux départements, le Gard et les Pyrénées-Orientales rassemblent 75 % des surfaces et 69 % des exploitations spécialisées en fruits. Bien que faisant partie des exploitations fruitières, les exploitations oléicoles sont structurellement bien distinctes : plus petites, elles sont dirigées par des chefs plus âgés.

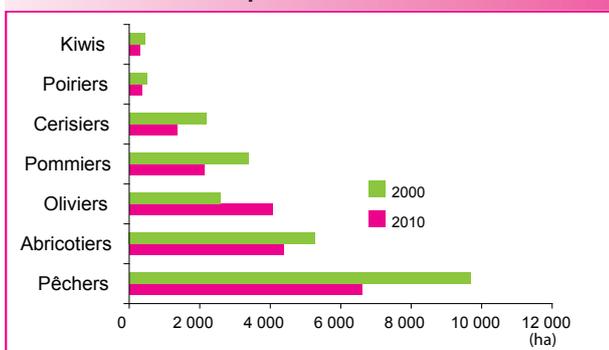
Des surfaces en forte baisse

En dix ans, la surface des vergers régionaux a perdu 5 200 hectares. Les vergers de pêcheurs-nectariniers, cerisiers, pommiers, pruniers et kiwis ont perdu plus de 30 % de leurs surfaces. Les pêcheurs-nectariniers, qui constituent le premier verger régional et pour lesquels le Languedoc-Roussillon est la première région productrice, perdent 3 000 ha sur la

période. Les crises successives liées à la concurrence internationale, notamment espagnole, sont en partie responsables de cette hécatombe, de même que le virus de la sharka obligeant à arracher et brûler tout arbre contaminé. Ce déclin concerne également les deux autres régions productrices : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les vergers

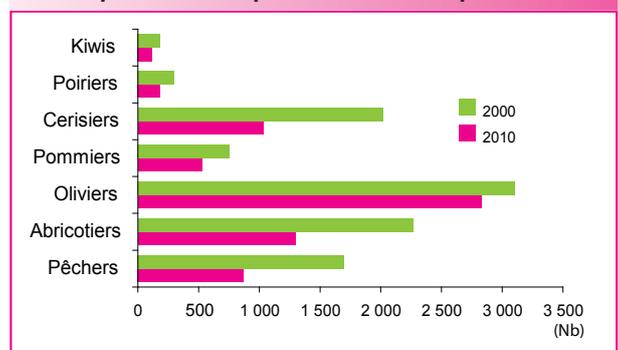
d'abricotiers et de poiriers régressent un peu moins. Le verger de châtaigniers est stable autour de 1 100 - 1 200 hectares. Un seul verger progresse, l'oliveraie. Près de 1 500 hectares d'oliviers ont été plantés sur la décennie, profitant des dizaines de milliers d'hectares de vignes disponibles après les arrachages de vignes.

Diminution des superficies
sauf pour les oliviers



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Diminution du nombre d'exploitations
productrices pour toutes les espèces



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles de la région. Qu'ils en soient tous remerciés.

Une filière spécialisée et concentrée

Sur la même période, le nombre d'exploitations produisant des fruits s'est considérablement réduit, passant de 7 700 à 5 400.

Les petites exploitations (PBS* < 25 000 €) sont encore nombreuses (46 %) mais elles ne mettent en valeur que 14 % du verger régional. A l'opposé, les grandes exploita-

tions (PBS* > 100 000 €) moins nombreuses (22 %) mettent en valeur 64 % du verger régional.

Dans la région, un nombre non négligeable de viticulteurs exploitent également des vergers. Ce sont pour les 2/3 des vergers d'oliviers sur de petites surfaces. Sur les 5 400 exploitations produisant des

fruits, plus de la moitié (2 800) sont classées en orientation fruits et autres cultures permanentes et cultivent plus de 80 % du verger. Parmi elles, 1 155 exploitations grandes ou moyennes mettent en valeur 70 % des surfaces régionales en verger. Cette filière est donc très spécialisée et concentrée.

Grandes exploitations :
PBS* supérieure à 100 000 €

Moyennes exploitations :
PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €

Petites exploitations :
PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard :
cf "Définitions" en dernière page

Toujours beaucoup de petites exploitations individuelles ...

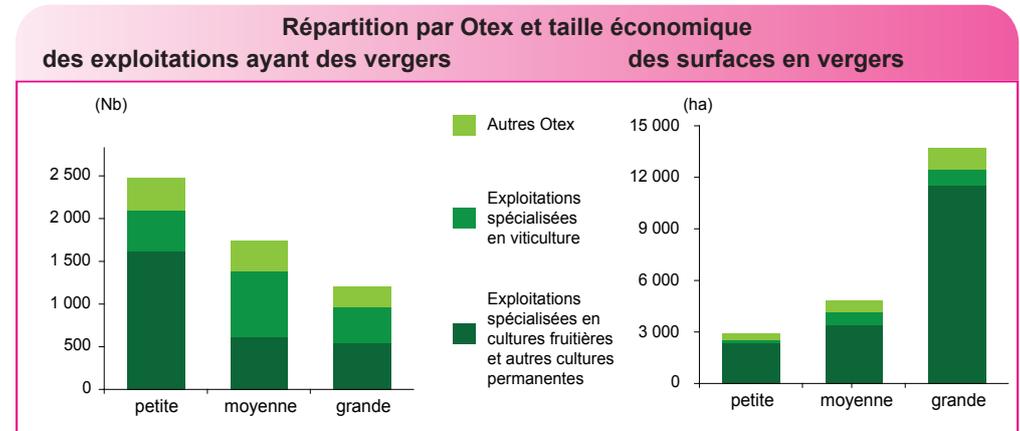
Les exploitations à orientation fruits et autres cultures permanentes sont majoritairement de petites exploitations individuelles ayant une surface moyenne en vergers de 1,4 hectare. Mais elles n'exploitent que 12 % des surfaces.

... Mais une production concentrée sur les grandes exploitations sociétaires

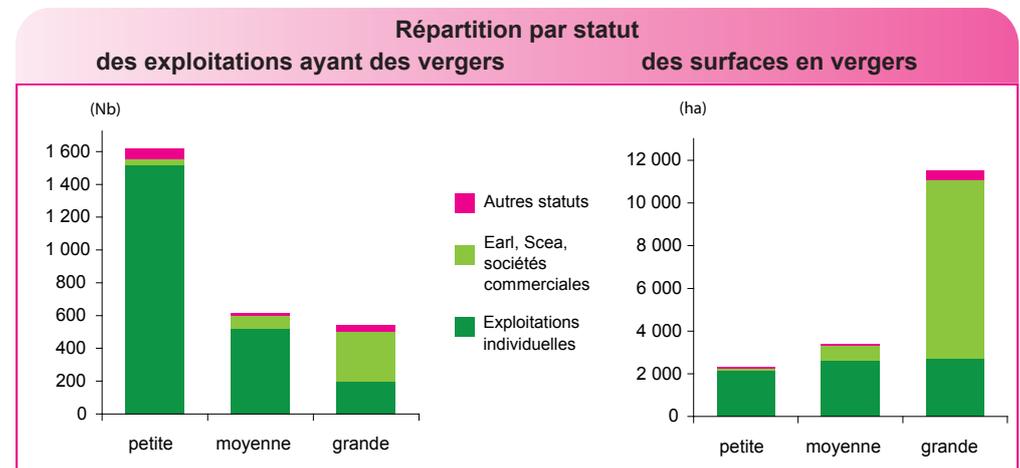
A l'opposé, la majorité des surfaces en verger est cultivée par moins de 400 exploitations moyennes ou grandes sous forme sociétaire (Earl, Scea, sociétés commerciales) ayant une surface moyenne en vergers de 23,6 hectares.

Un emploi sur huit dans ce secteur...

Les exploitations orientées fruits et autres cultures permanentes occupent 5 260 unités de travail annuel (UTA) soit 12,4 % de l'emploi des exploitations régionales, pour 9 % des exploitations régionales. Les chefs d'exploitation ou co-exploi-



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

tants en constituent le tiers, les salariés permanents 18 %, les saisonniers 37 %, les ETA ou CUMA, 5 %.

30 % des UTA saisonniers employés par des agriculteurs régionaux le sont par ceux en orientation fruits et autres cultures permanentes ainsi que 29 % des emplois par le biais des entreprises de travaux agricoles.

... Dont les 2/3 dans les grandes exploitations

Les grandes exploitations regroupent les 2/3 de la capacité totale de travail de l'orientation et l'immense majorité des salariés permanents (87 %) et des saisonniers (89 %).

Les exploitations fruitières spécialisées et oléicoles sont majoritaires

L'orientation fruits et autres cultures permanentes peut être scindée en sept orientations selon la spécialisation du verger : **fruits** (hors agrumes et fruits tropicaux), agrumes, fruits à coque, fruits tropicaux, mélange d'agrumes et de fruits tropicaux et à coque, **oliviers** et enfin, exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes.

En Languedoc-Roussillon, trois seulement sont significatives : 40 % des exploitations arboricoles sont classées en exploitations fruitières spécialisées, 30 % en exploitations oléicoles spécialisées et 21 % en exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes.

Plus de 80 % des exploitations fruitières dans les Pyrénées-Orientales et le Gard

Les exploitations fruitières spécialisées se situent essentiellement dans les Pyrénées-Orientales (51 %) et dans le Gard (32 %), les exploitations oléicoles dans le Gard (47 %) et dans l'Hérault (39 %), celles avec diverses combinaisons dans le Gard (52 %), dans l'Hérault (21 %) et dans les Pyrénées-Orientales (18 %).

Des exploitations fruitières spécialisées plus grandes que les exploitations oléicoles...

Les exploitations fruitières spécialisées se répartissent assez équitablement entre petites, moyennes et grandes exploitations, mais l'immense majorité (82 %) des surfaces en vergers est mise en valeur dans de grandes exploitations.

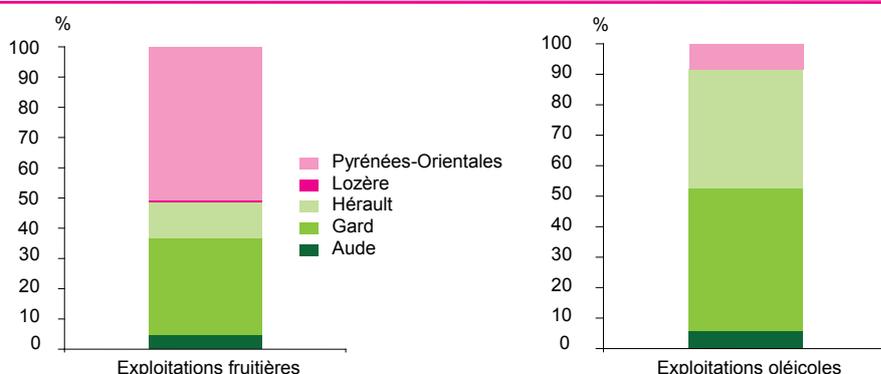
A l'inverse, les exploitations oléicoles sont quasi exclusivement de petites exploitations et mettent en valeur 70 % des surfaces en vergers.

... avec des chefs plus jeunes

Les chefs d'exploitation et co-exploitants en exploitations fruitières spécialisées sont beaucoup plus jeunes que ceux des exploitations oléicoles, avec une structure par tranche d'âge très proche de la moyenne des exploitations régionales. L'âge moyen des chefs (ou 1^{ers} co-exploitants) est de 52 ans dans la région, celui des exploitants en cultures fruitières spécialisées 52,5 ans alors que la moyenne d'âge des exploitants oléicoles est de 61 ans.

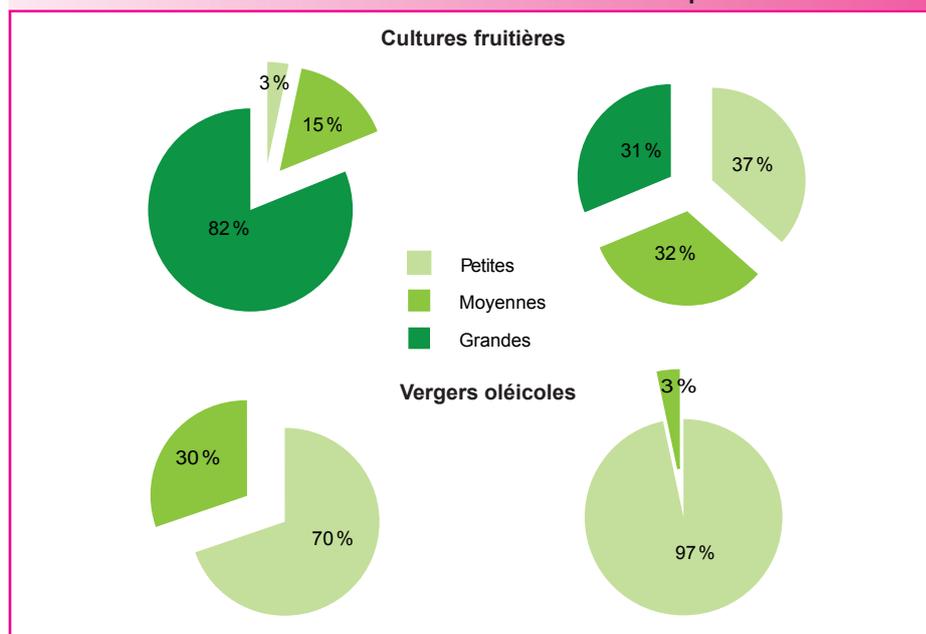
Dans les deux types d'exploitations, les femmes représentent 25 % des chefs d'exploitation.

Plus de 80 % des exploitations oléicoles dans le Gard et l'Hérault



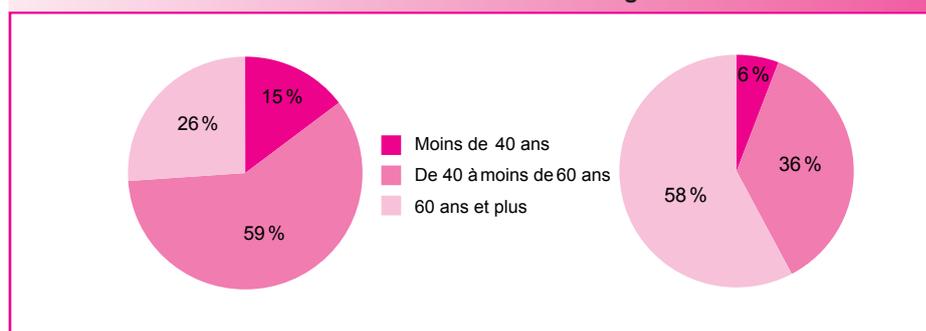
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition par taille économique des exploitations spécialisées



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

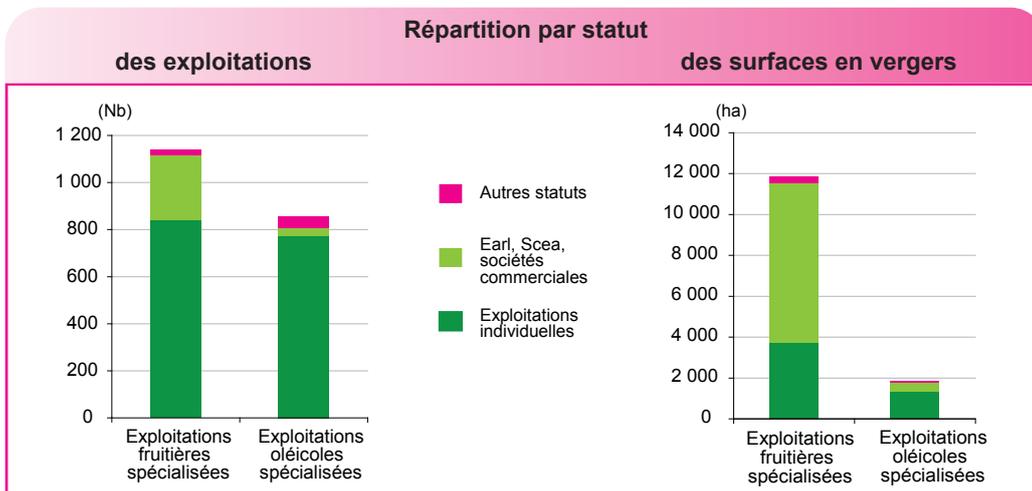
Âge des chefs d'exploitations spécialisées en cultures fruitières et vergers oléicoles



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La majorité des surfaces fruitières sont exploitées par des sociétés

Les exploitations individuelles sont très majoritaires en nombre d'exploitations, mais dans les exploitations fruitières spécialisées, ce sont les exploitations sous forme sociétaires (Earl, Scea, sociétés commerciales) qui exploitent la très grande majorité des surfaces.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps

complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Economique

Maison de l'agriculture - Place Jean-Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02
Tél : 04 67 10 18 50 - Fax : 04 67 10 18 51

■ Directeur de la publication : Pascal Augier
■ Composition : Barbara Deltour
■ Dépôt légal : à parution

■ Rédactrice en chef : Camille de Caix
■ Rédactrice : Chantal Pailler
■ © Agreste 2012